

## FAQ

### Question 1

Dans le cadre de Appel à Manifestation d'Intérêt pour la commanderie de Lacommande, nous souhaiterions savoir quel est le montant des charges annuelles du site ?

Que le candidat aura à sa charge ?

Reçu le 31/03/2025 à 11:25

### Réponse 1

Les charges annuelles de la commanderie s'élèvent en moyenne à 22 221 € par an, dont 18 321 € correspondent aux charges d'électricité. Les autres charges (l'eau, la maintenance de systèmes d'alarme, des extincteurs, des SSI et diverses réparations) s'élèvent en moyenne à 1 114 € par an.

### Question 2

Dans votre cahier des charges vous citez « un loyer annuel est versé par le bailleur... » Pouvez-vous nous donner le montant ?

Reçu le 01/04/2025 à 09:59

### Réponse 2

Le montant du loyer à verser par le preneur (et non le bailleur comme écrit par erreur dans l'appel à manifestation d'intérêt) est déterminé par ce dernier. Il fixe ce montant en fonction de son modèle économique en tenant compte des charges et des contraintes financières liées au bien concerné ainsi que des recettes attendues.